

1940

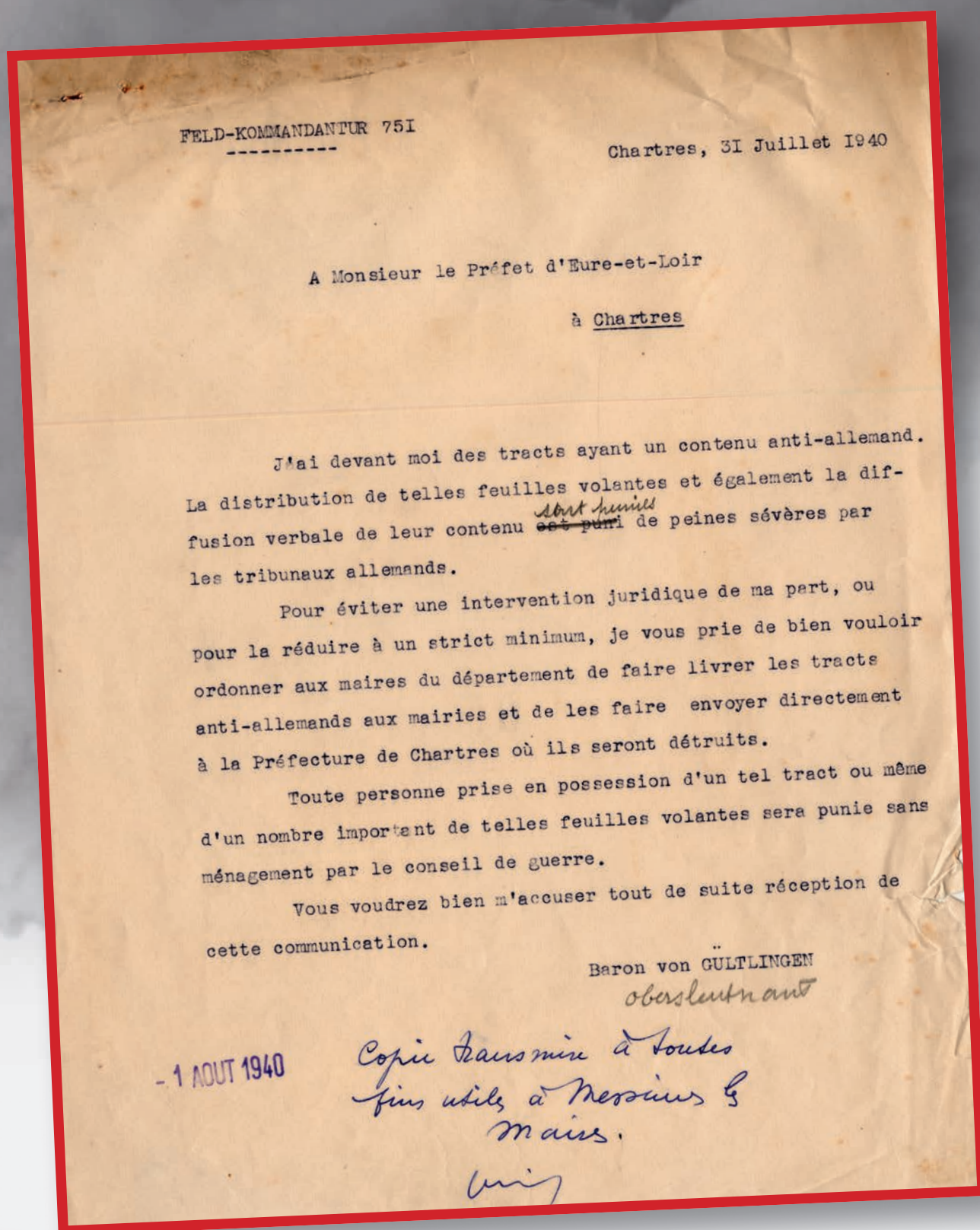
EN EURE-ET-LOIR : CHAOS, SOUMISSION ET REFUS



12 LE CONTRÔLE DE L'OPINION

Le régime issu de la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, en concentrant les pouvoirs entre les mains du gouvernement et du chef de l'Etat, ne laissait aucune place à la démocratie, au parlementarisme ni au pluralisme politique. Les partis politiques furent dissous du fait de la loi sur les associations et une véritable chasse aux sorcières fut lancée contre les communistes. Une circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 13 octobre 1940 ordonnait aux préfets de transmettre régulièrement la synthèse des activités des services de police en mentionnant obligatoirement les faits liés à la lutte contre le mouvement communiste. En Eure-et-Loir, un seul fait de propagande communiste (distribution de tracts à Epernon) fut relevé, le militant traduit en justice et condamné à 3 mois d'emprisonnement et à 100 francs d'amende. Le Conseil général fut dissous le 14 octobre 1940 et, dans les communes de plus de 2000 habitants, il fut décidé que les maires ne seraient plus élus mais nommés par le préfet (13 décembre 1940). Vichy se livra également à des purges dans la haute administration et parmi les politiques, comme en témoigne la révocation de Jean Moulin fin octobre 1940, remplacé par le préfet Charles Donati, ou celle du maire de Dreux Maurice Viollette, ouvertement critique envers le régime (28 décembre 1940).

Organe majeur d'information pour les Euréliens, la presse fut sévèrement muselée par les autorités allemandes. Seuls *la Dépêche d'Eure-et-Loir*, *Le Nogentais* et *le Patriote de Châteaudun* parurent, ayant accepté les conditions drastiques imposées par l'occupant contrairement à d'autres feuilles qui durent cesser toute activité. La radio était également un moyen privilégié d'avoir des nouvelles mais la censure sévissait également sur les ondes officielles et l'écoute de radios indépendantes était sévèrement réprimée.



^ Courrier du major von Gültlingen indiquant les mesures à prendre contre la distribution de tracts, 31 juillet 1940.
Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 83.



Titres des journaux autorisés en 1940.
Arch. dép. Eure-et-Loir, PER 7, PER 18, PER 40.